REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize le huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 02/12/2016

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 21
Absents : 05
dont représentés : 03

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; SANTONI François ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFA Régine ; CHIODI Sandrine ; ROCCHI Maguy ; OTTOMANI Sébastien ; IACOMETTI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; PAOLI Christian ; OTTOMANI Jean-François ; CARIA Sandra. PIREDDA Albert.

Etaient absents : RUGGERI Aline ; GUIDICELLI Sébastien ; MARTINETTI Jean-Philippe ; ROCCHI André ; VILLARD-ANGELI Dominique.

Etaient représentés : RUGGERI Aline était représentée par RIBES RUSAFA Régine ; ROCCHI André était représenté par PAOLI Christian ; MARTINETTI Jean-Philippe était représenté par ANGELI Alain.

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel

****

N° DEL081216-014

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE – MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT LOCAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (CLDESS) ENTRE LA CTC, L'ADEC ET LA COMMUNE

Vu la délibération n° 16/208 AC de l'Assemblée de Corse, approuvant la stratégie relative à l'élaboration d'un plan de lutte contre la pauvreté et la précarité,

Vu la délibération n°14/242 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le deuxième plan régional de soutien au secteur de l'Économie Sociale et Solidaire, Cors 'Éco Solidaire 2,

Vu la réponse favorable de l'ADEC, en date du 18 juillet 2016, à la demande d'aide au travers d'une Convention Locale de développement de l'Economie Sociale et Solidaire,

Le Maire présente en séance, le cadre de l'Accord Triennal que l'ADEC propose de signer avec la Commune et la CTC, pour favoriser le développement de l'Economie Sociale et Solidaire sur le Territoire communal.

La convention CLDESS permet en outre la mise en œuvre de projets concrets, visant à garantir l'animation locale et la sensibilisation aux valeurs de l'ESS, l'observation et la production de connaissance, la mise en cohérence et la mutualisation des ressources, ou encore le soutien à la création d'activités et au développement de l'emploi, avec pour enjeu de :

- déterminer des stratégies de développement pour l'ESS et pour le territoire,
- organiser la représentation des acteurs de l'ESS sur le territoire,
- donner de la visibilité sur l'activité des acteurs de l'ESS,
- soutenir la création et le développement d'activités économiques et d'entreprises de l'ESS, créatrices d'emploi,
- favoriser le développement de projets partenariaux innovants.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2016

DEL081216 -04 PAGE 2

Le CLDESS objet de ladite convention, est animé par un Chargé de Mission qui en assurera la conduite et le succès.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus

Le Maire,

PRUNELLI DI FIUMORBU (Haute corse)